

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD.

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2024 - OUVERTURE DE CREDITS EN
INVESTISSEMENT
01 - 15/02/2024

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif, il est possible de proposer au conseil le vote d'une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2024.

Cette ouverture est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP précédent soit celui de 2023 conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant de crédits correspondants devra obligatoirement être reconduit lors du vote du BP.

Les crédits votés en 2023, hors remboursement de la dette, représentent 1 685 878,22 € TTC décisions modificatives incluses.

Le montant maximal des ouvertures de crédits s'élève donc à 421 469,55 € TTC

Par délibération n°72 du 19 12 2023 le conseil municipal a ouvert 63 351,78 € de crédits d'investissement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif,

DECIDE de procéder à une seconde ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget général pour l'exercice 2024.

PRECISE que cette ouverture de crédits d'un montant de 24 865,24 € concerne les opérations suivantes dont le montant est indiqué TTC :

		Imputation
- Maîtrise d'œuvre des travaux du pumptrack	19 338,00 €	2315
- Clôture extérieure école maternelle	5 527,24 €	2313

S'ENGAGE à reconduire au minimum le montant de 63 351,78 € + 24 865,24 € soit 88 217,02 € de crédits correspondants, au BP qui sera voté en 2024.

Le Conseil Municipal adopte à 16 voix pour et 3 abstentions Bruno BERLIOZ (porteur du pouvoir de Jean MIELLET), Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **19 FEV. 2024**